

REPONSE AU POSTULAT DU CG «BRUIT AUTOROUTE»

Présentation au **CONSEIL GENERAL**

Jeudi 14 juin 2018



Postulat

Pollution sonore au niveau de l'autoroute

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Municipalité de Saint-Maurice | |
| reçu le: | 19 oct. 2017 |
| à traiter par: | _____ |
| copie(s) à: | _____ |
| | _____ |
| | _____ |
| | _____ |

Mesdames et Messieurs, membre du Bureau et membres du conseil communal.

Selon l'article 30 alinéa 1 du règlement du conseil général et en tant que conseiller, je me permets de déposer auprès du bureau un postulat relatif aux bruits émanant de l'autoroute sur la commune de Saint-Maurice.

Après plusieurs discussions avec des habitants de Saint-Maurice, tous quartiers confondus (Epinassey - Glarlers - Condémines - Grand Rue Nord - ...), nous sommes très fréquemment surpris et irrités par le bruit provenant de l'autoroute qui traverse la commune de Saint-Maurice. Cette pollution a très certainement augmenté avec les années par la hausse toujours plus importante du trafic routier et ne doit certainement plus être dans les normes.

Ces bruits proviennent du pont entre les deux tunnels ainsi que la partie se situant depuis la sortie de la galerie jusqu'à la forêt du Bois Noir.

Par ce postulat, je souhaiterai adresser à la commune de Saint-Maurice une demande d'étude sur ce sujet auprès de la confédération, plus précisément auprès de l'OFROU (Office Fédérale des Routes) et selon l'ordonnance contre le bruit (OPB) ainsi que quelques questions diverses:

- Y-a-t'il des projets d'assainissement en cours ? Nouveau goudronnage ? Pose de panneaux antibruit ?
- Les bruits émanant de l'autoroute sont-ils dans les normes ?
- La commune a-t-elle des moyens d'engager une procédure ?
- Pourquoi des panneaux antibruit ont été déposés côté Rhône à la sortie de la galerie direction Martigny où aucune habitation n'est présente et rejetant de plus le bruit du côté de la zone industrielle des Iles d'Epines, voir Epinassey ?
- La commune pourrait-elle engager un moyen financier afin de diminuer cette pollution sonore ?

Merci pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Saint-Maurice, le 16 octobre 2017.

Guillaume Barman



Par ce postulat, je souhaiterais adresser à la commune de Saint-Maurice une demande d'étude sur ce sujet auprès de la confédération, plus précisément auprès de l'OFROU (Office Fédérale des Routes) et selon l'ordonnance contre le bruit (OPB) ainsi que quelques questions diverses:

- Y-a-t' il des projets d'assainissement en cours ? Nouveau goudronnage ? Pose de panneaux antibruit ?
- Les bruits émanant de l'autoroute sont-ils dans les normes ?
- La commune a-t-elle des moyens d'engager une procédure ?
- Pourquoi des panneaux antibruit ont été déposés côté Rhône à la sortie de la galerie direction Martigny où aucune habitation n'est présente et rejetant de plus le bruit du côté de la zone industrielle des Iles d'Epines, voir Epinassey ?
- La commune pourrait-elle engager un moyen financier afin de diminuer cette pollution sonore ?





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK
Bundesamt für Strassen ASTRA

A9 St-Maurice bruit autoroutier



Séance 4 avril 2018 - Conseil communal de St-Maurice

Thomas Gut

responsable gestion des projets sud, filiale OFROU de Thoune

Urban Rieder

spécialiste anti-bruit, filiale OFROU de Thoune

Mark Siegenthaler

information & communication, filiale OFROU de Thoune

[20180404_Présentation_St-Maurice.pdf](#)



Bases légales et techniques

Environ 10 lois, ordonnances, manuels et guides de calcul

Marge de manoeuvre inexistante

Assurer l'égalité de traitement entre toutes les communes et les riverains des routes dans toute la Suisse



Systeme d'évaluation du bruit

Valeurs moyennes jour/nuit,
Calculacion selon modèle standardisé
Consolidation par mesures in situ





Situation St-Maurice

- Mise en service A9: 1988
- Responsabilité passe du canton à l'OFROU: 2008
- Réfection globale: 2008-2009
(projet élaboré et mis en oeuvre encore par le canton)





Situation St-Maurice

- Le tronçon de l'A9 à St-Maurice a déjà fait l'objet de premières mesures d'assainissement («erstsaniert» selon la législation en vigueur)
- Mesures: revêtement à faible émission sonore, buttes et parois antibruit





Situation St-Maurice

Relevé d'état

- Avec le trafic d'aujourd'hui:
 - 10 bâtiments et 3 parcelles non-bâties en-dessus des valeurs limites d'immission. Tous ces bâtiments et parcelles sont situés au nord de la galerie de St-Maurice vers le pont sur le Rhône



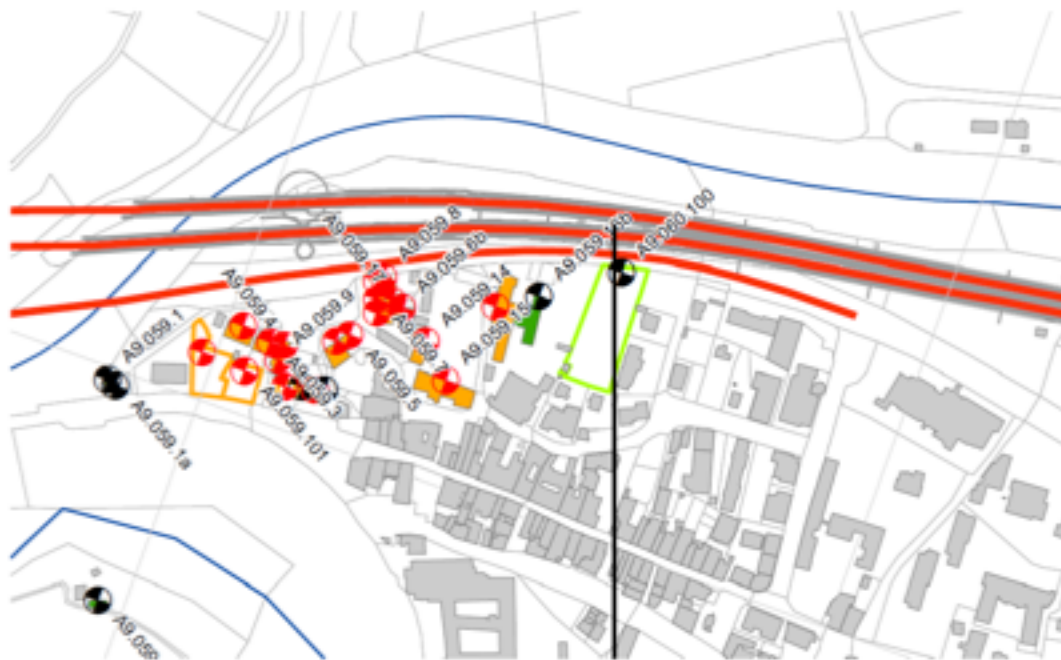


Situation St-Maurice

Relevé d'état

- Avec le trafic de 2030 – plan détaillé

batiments en orange: dépassements des valeurs (dépassement léger)





Situation St-Maurice

Relevé d'état – conclusion:

- A certains endroits, les valeurs limites sont dépassées même en présence des mesures de protection déjà réalisées
- Selon l'article 13 OPB, le tronçon adjacent nécessite un assainissement dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique et de l'exploitation, et économiquement supportable
- En premier lieu, les mesures doivent être prises à la source (pose d'un revêtement peu bruyant), puis sur le chemin de propagation (aménagement des écrans et des buttes antibruit)
- Les mesures sont à évaluer et éventuellement à réaliser dans le cadre du prochain projet de réfection



Situation St-Maurice

Projet de réfection:

- Actuellement en cours: inspection des ouvrages et préparation de la base du projet
- Ensuite élaboration du projet, y compris vérification des mesures antibruit
- Procédure d'approbation des plans conformément au droit fédéral (y compris mise à l'enquête)
- Elaboration du projet détaillé et soumission
- Mise en oeuvre à partir de 2027 au plus tôt
- Mesures anticipées / transitoires possibles

Habitations dès 2008 respect du degré de sensibilité I à IV (Art 43 OPB)

Valeurs d'immission respectées sauf certaines maisons et parcelles quartier du Glarier (en cours d'investigation)

Prochain projet OFROU dès 2027

Rénovation revêtement sortie galerie direction Martigny en 2019 : Gain 3dB à 1dB



- 1 - Y-a-t' il des projets d'assainissement en cours ? Nouveau goudronnage ? Pose de panneaux antibruit ?
- 2 - Les bruits émanant de l'autoroute sont-ils dans les normes ?
- 3 - La commune a-t-elle des moyens d'engager une procédure ?
- 4 - Pourquoi des panneaux antibruit ont été déposés côté Rhône à la sortie de la galerie direction Martigny où aucune habitation n'est présente et rejetant de plus le bruit du côté de la zone industrielle des Iles d'Epines, voir Epinassey ?
- 5 - La commune pourrait-elle engager un moyen financier afin de diminuer cette pollution sonore ?

1- Pas avant 2027

2- Oui sauf Glarier

3- Oui, pour le Glarier

4- Pas d'explication de l'OFROU

5- Non, dans les normes admissibles, OFROU

